



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 juillet 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 066 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur le boulevard J.-André-Deragon, que la construction de la résidence unifamiliale soit de 1 étage, contrairement au règlement qui prévoit que lorsqu'adjacente au boulevard J.-André-Deragon, la hauteur minimale est de 2 étages.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 juin 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA